

COMMUNE DE FARAMANS

Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 FEVRIER 2017 à 20h00

Absent : M. Guillon (pouvoir à F. Ferraris)

1 - Signataire pour les autorisations d'urbanisme demandées par le Maire à titre personnel.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'article du Code de l'Urbanisme précise que si le Maire est intéressé à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour délivrer l'autorisation. Il précise que ce conseiller municipal ne doit pas avoir de délégation du maire en matière d'urbanisme et rappelle que les 4 adjoints ont cette délégation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Mickael Marion comme signataire pour les autorisations d'urbanisme demandées par le Maire.

2 - Demande de DETR pour les travaux de voirie 2017.

M. le Maire rappelle que la commune travaille à la sécurisation des routes du village. Ainsi des aménagements de voirie sont envisagés :

- à l'intersection entre les RD 37 (Pommier de Beaurepaire-Penol) et 156 F (Bossieu-Pajay)
- à l'intersection entre la RD 156 F et le chemin du Berthet
- à l'intersection entre la RD 156 F et le chemin de la Porte Bleue
- à l'intersection entre la RD 156 F et le chemin de la Fontaine
- sur la RD 156 F entre l'arrêt de bus (vers le centre équestre) et le lotissement des Millières
- sur les différentes voies communales (chemins de la Charrière, du Lot, du Guyard et des Ramelles)

Le montant global estimé des travaux s'élève à 141 077.70 € HT.

Le financement de l'ensemble de ces travaux pourrait être le suivant :

- Etat (DETR) : 28 215.54 € HT (20.00 % du montant des travaux)
- Département : 51 770.00 € HT (36.70 %)
- Commune (autofinancement) : 61 091.16 € HT (43.30 %)

M. le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour ces travaux qui pourraient débuter au second semestre 2017 et se poursuivre en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour les travaux de sécurisation décrits ci-dessus.

3 - Autorisation des conseillers à recevoir des documents sous forme dématérialisée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité d'envoyer aux conseillers municipaux les convocations et annexes sur support papier ou sous forme dématérialisée (par internet).

M. le Maire propose donc d'envoyer désormais, aux conseillers qui le souhaitent, les documents sous forme dématérialisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la possibilité d'envoi des convocations, annexes et comptes rendus sous forme dématérialisée aux conseillers qui en feront la demande.

4 - Tableau des effectifs.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent en contrat emploi aidé à temps complet souhaite passer à temps non-complet à compter du 1^{er} février 2017. Il propose d'accepter cette demande et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'agent en contrat emploi aidé à temps complet et de créer un poste d'agent en contrat emploi aidé à temps partiel (25 heures par semaine) à compter du 1^{er} février.

5 - Vente d'arbres coupés.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de vendre les 3 arbres qui ont été coupés sur le terrain communal en bordure du chemin des Chapelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre ces 3 arbres au prix de 150 € le tout. Les personnes intéressées (habitants de Faramans ayant le droit à l'affouage) devront s'inscrire en mairie avant le 7 mars 2017. S'il y a plusieurs demandes, l'attribution se fera par tirage au sort en séance publique le 9 mars 2017 à 19h45 en mairie. Le tout, branches comprises, devra être évacué avant le 31 mars 2017.

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

M. le Maire expose que :

- 1 - Par délibération du 14 décembre 2015, Bièvre Isère Communauté a prescrit l'élaboration du PLUI.
- 2 - Le PADD constitue le volet politique du projet de PLUI. Il reprend les ambitions que se fixent les élus pour l'aménagement et le développement du territoire à l'horizon 2032. Il est la « Clé de voûte » du dossier de PLUI. Les autres pièces du dossier qui ont une valeur juridique (règlement, plan de zonage et orientations d'aménagement et de programmation) doivent être en cohérence avec lui.
- 3 - Le Code de l'Urbanisme stipule qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux sur les orientations générales du PADD.
- 4 - En prévision de la séance, les membres du conseil municipal ont reçu le document du PADD nécessaire à la tenue du débat.

Il expose le projet de PADD qui se structure selon les principaux axes suivants :

- 1 - Partager une vision du développement du territoire : fixer l'ambition, projeter le développement.
- 2 - S'appuyer sur les atouts du territoire pour conforter l'attractivité : consolider l'attractivité et le rayonnement du territoire, maintenir et soutenir la dynamique agricole et sylvicole, préserver la qualité du cadre de vie, développer l'attractivité touristique et de loisirs en capitalisant sur le cadre de vie.
- 3 - Construire des choix au service d'un développement cohérent et équilibré : organiser le développement résidentiel de manière équilibrée et adaptée aux spécificités locales, confirmer les rôles du commerce comme facteur d'attractivité, de développement économique et de service pour le territoire, faciliter la mobilité des habitants, développer un socle satisfaisant d'équipements et de services, inscrire pleinement le territoire dans l'ère numérique et garantir le niveau satisfaisant en matière de réseaux d'énergie, prendre en compte et valoriser les enjeux environnementaux, modérer la consommation de l'espace.

Il invite les élus du conseil municipal à débattre sur les orientations générales du PADD telles qu'elles sont à ce jour proposées et précisées dans le document de PADD qui a leur été transmis.

Compte-rendu du débat sur les orientations générales du PADD :

- 1 - Quel est le traitement des « dents creuses » dans les zones urbanisées ?
- 2 - Quelle est la définition d'une « dent creuse » ?
- 3 - Si on consomme une « dent creuse », vient-elle en déduction du potentiel constructible de la commune ?

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue, ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du PADD du PLUI comme le prévoit l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Compte-rendu du Conseil Municipal d'Enfants, du 3 Février 2017

1 – Aménagement du rond-point.

A l'issue de la dernière réunion, chaque enfant devait réfléchir à la réorganisation du rond-point situé à l'entrée Est du village. Certains ont fait un croquis afin que tous puissent visualiser leur idée.

Ce travail a été mis en commun.

Suite à un débat qui a permis de mettre en valeur les notions d'espace, de saison, d'identité du village et bien sûr l'aspect financier de la réalisation, les éléments suivants ont été retenus :

- une grenouille,
- une châtaigne,
- un massif de fleurs bleu, blanc, rouge,
- éventuellement, des nichoirs à oiseaux (factices ou pas) et un hôtel à insectes (efficacité peu probable en raison de la situation).

Il avait été proposé d'installer un chariot « Gillibert ». Mais, en raison du manque de place et du risque de vol, il est peu probable que cette proposition soit retenue.

Pour la grenouille et la châtaigne, les élus juniors préféreraient les voir réaliser en volume :

- végétalisées avec une structure en grillage,
- en bois, (la piste d'une sculpture à la tronçonneuse est envisagée)
- en pierre, (la Pierre d'Antan sera contactée et les sites de vente d'occasion seront consultés, en raison du coût élevé d'une telle matière).

Les dimensions envisagées sont :

- pour la grenouille : un mètre sur soixante centimètres,
- pour la châtaigne : soixante centimètres par soixante centimètres.

Si la solution en volume est trop compliquée ou trop coûteuse d'autres solutions seront étudiées sur des panneaux en fer, dans le même esprit que la statue de Berlioz à l'entrée de La Côte St André. (Voir avec le lycée technique, un courrier sera fait au directeur pour lui expliquer notre projet).

Les élus « adultes » vont se renseigner afin d'explorer toutes ces possibilités et si le temps nous est favorable, nous irons voir sur place lors du prochain conseil.

2 – Journée propre.

Deux possibilités peuvent être envisagées :

- soit nous l'organisons en même temps que l'association de pêche,
- soit lors d'un vendredi après-midi, lors des TAP.

Dans tous les cas, il faudra prévoir des gants « type jardinage » et des sacs poubelles.

Une date doit être fixée rapidement.

3 – Jeux sous le préau de l'école maternelle.

Ces jeux sont abîmés, notre souhait serait d'installer de nouveaux éléments mais poser sur un tapis spécial. Le prix du jeu est de 689€ TTC et celui du tapis de 700€.

Le premier ensemble ludique avait été financé par le Sou des écoles. Aussi, nous aimerais un partenariat avec cette association. Elle pourrait payer le jeu et le conseil municipal d'enfants payerait le tapis. Mme Ferraris devra contacter les responsables du Sou des écoles et voir s'ils acceptent cette proposition.

Informations diverses

1. Carte Nationale d'Identité.

La loi ayant évolué, les demandes de cartes d'identité ne pourront plus s'effectuer dans nos petites communes rurales (à compter de fin Mars 2017).

Vous devrez vous rapprocher d'une mairie équipée pour faire les demandes de passeports biométriques (par exemple, La Côte St André).

2. Recherche de bénévoles.

Plusieurs associations du village, dont l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), recherchent des bénévoles.

Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie (0474542297).

3. Elections 2017.

Les nouvelles cartes d'électeurs seront envoyées début Avril.

4. Matinée nettoyage de la rivière et du village.

Organisée conjointement entre la société de pêche et la municipalité, elle aura lieu le :

Samedi 4 Mars, à partir de 8h30. Rendez-vous est donné à toute la population devant la salle d'animation du stade.

La commune et la société de pêche offriront une collation, à l'ensemble des participants, à l'issue de la matinée nettoyage.

Petits et grands, venez nombreuses et nombreux !

5. Défibrillateur.

Un défibrillateur automatique (simple d'utilisation) est disponible sur la commune. Il est installé à l'entrée de l'accueil du Golf.

Il peut bien entendu être utilisé, en cas d'urgence, dans toute la commune.

En cas de malaise, réagissez vite et allez chercher le défibrillateur !

On rappelle que l'initiative de secours n'est pas répréhensible, bien au contraire. En revanche la non-assistance est condamnable.

6. Commande de containers pour la collecte des ordures ménagères.

Vous trouverez, ci-joint, le nouveau formulaire de commande de containers pour la collecte des déchets ménagers.

Pour rappel, le délai de livraison est d'environ un mois et demi.

Les usagers sont informés, par courrier de Bièvre Isère, dès réception des containers. Ces derniers sont à retirer au centre technique de la Côte Saint-André entre 10h00 et 12h00

7. La Ressourcerie.

La Ressourcerie de Bièvre Valloire peut vous débarrasser de mobilier, vaisselle, vêtements, appareils électroménagers, livres, etc.

Pour tout renseignement,appelez le 0635553107 ou envoyez un e-mail : contact@laressourcerie-bv.fr

8. Dégradations et Incivilités.

De nombreuses incivilités se sont produites, récemment, sur la commune :

- vol chez des particuliers,
- dépôts d'ordures dans des poubelles communales ou de particuliers,
- dépôts sauvages de déchets dans les champs et sur la voirie,
- divagation de chiens,
- non ramassage des excréments d'animaux sur la chaussée et ses abords.

Ces méfaits peuvent s'estomper avec l'aide de l'ensemble de la population.

Dès que vous constatez un fait ou un acte anormal, relevez les caractéristiques des individus et du véhicule suspect (modèle et plaque d'immatriculation) et contactez immédiatement les services de Gendarmerie (0474203017) ou la Mairie (0474542297).

Votre appel restera anonyme et les forces de l'ordre pourront intervenir le plus rapidement possible.

En étant un « voisin vigilant », vous contribuez à la sécurité de notre population et à la tranquillité de notre village.

Afin de débattre de tous ces problèmes, une réunion est organisée, le :

**Mercredi 8 Mars, à 19h, au Centre culturel, en présence
de l'adjudant-chef Fernandes, de la brigade de gendarmerie de La Côte St André.**

Venez nombreux !

9. Souscription pour aménagement de la chambre de Enzo

Cette année, le CCAS a acheté pour 1000 euros de matériaux et les a remis à la famille d'Enzo LAURENT (enfant du village, de 9 ans, atteint de la myopathie de Duchenne et aujourd'hui en fauteuil roulant). Les parents de ce jeune, ne bénéficient, en effet, d'aucune aide pour lui aménager une chambre dans leur garage. Si vous voulez aider la famille d'Enzo dans ces travaux, une urne sera déposée à l'accueil de la mairie jusqu'à fin Mars.